



Coalition Burundaise pour la CPI
Boulevard Emery Patrice Lumumba
N 238.
B.P 1804

Bujumbura le 13/02/2014

Déclaration de la Coalition Burundaise Pour la Cour Pénale Internationale :
CB-CPI

Eu égard au climat délétère actuel des partis politiques et le pouvoir en place, lequel climat est jonché par une crise politique sans issue, susceptible de plonger notre chère patrie dans le bain de sang, la Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale, est préoccupée par cette impasse politico-sécuritaire qui prévaut dans notre pays depuis un certain temps et *de facto*, voudrait lancer un cri d'alarme pour interpeller les protagonistes à se ressaisir et à mettre en avant l'intérêt national.

De surcroît, la Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale, déplore le comportement de certains politiciens qui peuvent remettre en cause la paix et l'unité des Burundais issues des Accords d'Arusha du 28 août 2000.

La Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale, implore le Gouvernement et spécialement le Chef de l'Etat en personne de garantir l'ordre public et le respect intégral de la Constitution.

La Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale, demande avec insistance à la jeunesse Burundaise en général et spécialement celle affiliée aux différents partis politiques de ne pas se laisser emporter par la manipulation politicienne de certains membres des partis politiques qui veulent arracher ou garder le pouvoir vaille que vaille.

Sur ce, la jeunesse doit tirer la leçon de ses collègues qui ont été utilisés au Rwanda en 1994, les Jeunes Patriotes en Côte d'Ivoire, les tontons macoutes en Haïti sous le Président Jean Claude DUVALIER, tous actuellement croupissent dans les geôles tant nationales qu'internationales et d'autres sont encore poursuivies par les juridictions tant nationales qu'internationales.

Chemin faisant, l'actuelle année 2014, coïncide avec la dixième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale par le Burundi le 21 septembre 2004 et *ipso facto*, a accepté que la Cour Pénale Internationale soit compétente pour poursuivre les auteurs **des Crime contre l'Humanité, Crime de Guerre et Crime de Génocide**, si une fois ces crimes devaient être commis sur le sol Burundais, quelques soient leurs statuts sociaux ou quelques soient les fonctions qu'ils occupent dans la classe politique Burundaise.



La situation actuelle arrive au moment où le Burundi se prépare aux élections présidentielles et législatives de 2015, lesquelles s'annoncent avec beaucoup de controverses et de tensions farouches au sein de la classe politique burundaise liées généralement à l'absence d'entente sur l'amendement de la Constitution, les projets de lois mettant en place la Commission Vérité Réconciliation, etc.

Face à cette situation incertaine, la Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale lance un appel vibrant à la Communauté Internationale et à la Cour Pénale Internationale de garder un œil vigilant sur le Burundi pour prévenir les scénarios Kenyans et Ivoiriens afin qu'ils ne se reproduisent pas au Burundi pendant la période électorale et post-électorale.

Egalement, la Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale, invite le pouvoir en place à veiller au respect des droits et libertés individuels et collectifs et invite aussi la classe politique à ne pas s'adonner aux actes de sabotage des institutions mises en place par le peuple burundais.

Enfin, La Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale reste disponible à accompagner toutes les initiatives nationales pour la mise en œuvre des présentes propositions.

**Pour la Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale
Sé Maître Lambert Nigarura
Président.**